

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 203/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – chemin des moines - Sté SOTRAVEER

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 04/09/2025 – de Mme DECAT Marie – de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de curage des fossés et de dérasement d'accotements, chemin des moines ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit des travaux de curage de fossés et de dérasement d'accotements – chemin des moines, à compter du 10/09/2025 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Madame DECAT Marie de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, email : mdecat@sotraveer.com

Fait à HERZEELE, le 05 septembre 2025

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 septembre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

